



17.03.17

Mobilisation de l'ADEME sur le territoire avec 2 priorités : La gestion des déchets et la rénovation énergétique des bâtiments

Bruno LECHEVIN, Président de l'ADEME sera présent à Ajaccio le 22 mars 2017.

Le Président rencontrera les différents partenaires régionaux et participera également à deux moments forts : le lancement de l'AAP « tarification incitative » des déchets et la visite de la plateforme locale de rénovation énergétique de la CAPA.

Promue par la loi portant l'Engagement national pour l'environnement, la **tarification incitative** des répond aux enjeux de réduction des déchets. Pour les collectivités qui l'ont déjà mise en œuvre, ses effets sont aujourd'hui incontestables : baisse significative du volume des ordures ménagères résiduelles, augmentation du tri. Nombreuses sont celles qui y voient aussi un moyen de maîtriser leurs coûts de gestion. Pour autant, le passage à la tarification incitative reste complexe. En effet, il s'agit de changer les habitudes des usagers en profondeur. En rendant les citoyens acteurs de leur facture, la tarification incitative modifie le rapport de chacun à ses déchets. L'enjeu de la réduction des déchets repose sur une évolution forte des comportements.

Ce changement ne peut s'opérer sans une communication forte, anticipée et réfléchie. En effet, le projet nécessite non seulement d'être expliqué dans tous ses aspects, mais aussi de remporter l'adhésion du plus grand nombre.

Le développement de la Tarification Incitative est inscrit dans le plan d'actions de la Collectivité Territoriale de Corse et constitue un levier majeur de la modernisation de la gestion des déchets en Corse.

C'est dans ce cadre que l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse organisent une journée d'information et d'échanges (programme ci-joint) sur le financement du service public de gestion des déchets à destination des collectivités.

Le mercredi 22 mars à partir de 9h au Palais des Congrès d'Ajaccio

Cette journée sera l'occasion de présenter les méthodes et intérêts de la connaissance et maîtrise des coûts et de la tarification incitative. Elle s'appuiera sur des témoignages et partages d'expériences de collectivités.

Journée technique régionale du 22 mars sur la tarification incitative des déchets

Bruno LECHEVIN, Président de l'ADEME et Agnès SIMONPIETRI, Présidente de l'OEC vous convient à une journée régionale sur le financement du service public de gestion des déchets.

Accueil à partir de 9h00

Première partie: 9h30 – 12h30

La connaissance des coûts: levier pour la prévention et la gestion des déchets

Contexte et intérêt de la comptabilité analytique.

Bilan des coûts constatés en Corse, retours d'expériences et témoignages
Retours d'expériences et témoignages de collectivités ayant intégré la tarification incitative

Buffet 12h30

Deuxième partie: 13h30 – 16h30

Le financement du SPGD et la tarification incitative: pourquoi, comment et quels impacts?

Lancement de l'**Appel à Projet Régional 2017 « collectes sélectives performantes »**

Présentation du **voyage d'étude en Pays de Loire les 17 et 18 mai 2017**

16 h 30

Echanges et conclusions de la journée

La journée s'articulera autour d'interventions d'experts et de retours d'expériences :

- De collectivités de la région Pays de Loire ayant une forte expérience: Hervé ROBINEAU et Didier THIETRY, Présidente et Directeur du TRIVALIS, Claude DURAND président du syndicat Mixte de Montaigu Rocheservière,
- D'EPCI corses déjà engagées dans la connaissance et la maîtrise des coûts,
- D'experts du domaine: Alexandra GENTRIC, expert national ADEME, et Isabelle LEDUC, consultante.



Stimuler et accompagner le particulier tout au long de son projet de rénovation de son logement

Visite de la plateforme de rénovation de la CAPA à 11h à la Maison de l'Habitat.

Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et de la stratégie rénovation énergétique des bâtiments de l'ADEME, de son action dans les Contrats de Plan Etat-Région, l'ADEME soutient le déploiement de plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat. L'enjeu est de préparer des conditions favorables la généralisation, et d'atteindre des niveaux de performance énergétique recherchés avec une maîtrise des coûts et une qualité de la réalisation.

L'ADEME a accompagné sur le territoire 3 Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique :

- CAPA,
- Syndicat Mixte du Pays de Balagne
- la Communauté de Communes Fiumorbu Castellu.

L'objectif est de déclencher et soutenir des démarches proactives d'accompagnement complet des particuliers, de mobilisation des professionnels et d'engagement des organismes financiers pour faciliter le passage à l'acte de rénover, avec un niveau d'activité et de performance compatible avec les objectifs du PREH et du Schéma régional climat air énergie concerné.

Elles constituent donc un maillon essentiel de la dynamique engagée pour atteindre l'objectif des 3000 logements rénovés/an en Corse et s'articulent complètement avec le dispositif ORELI mis en œuvre par l'agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

La plateforme de rénovation de la CAPA répond à 4 enjeux majeurs :

- **Mobiliser et fédérer les acteurs concernés du territoire : ADEME, l'agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE), Espaces Info Energie, ADIL, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud...**
- **Stimuler la demande des particuliers et simplifier leur parcours pour la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique avec un lieu unique d'accueil.**
- **Inciter les professionnels de la réhabilitation énergétique à se mobiliser et les encourager à monter en compétence.**
- **Associer les organismes de financement (assurer le lien avec les usagers en matière d'éco-Prêt à Taux Zéro).**

Les objectifs opérationnels de la plateforme à un horizon de 3 ans sont :

- **300 logements accompagnés jusqu'aux travaux (propriétaires occupants et bailleurs)**

Le niveau de performance sera le niveau BBC rénovation.

Contact presse ADEME

Tel : 06 14 69 66 79 / e-mail : valerie.noel@ademe.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr